COMMUNE DE CHARVONNEX 585 route du Chef-lieu 74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

HAUTE-SAVOIE

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°28/2024 Objet : travaux route de la Pallaz

LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise SARL 1B2L TP RESEAUX (73 CHAMBERY) pour des travaux de réparations télécom et remplacement de câbles;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

ARRETE

Article 1

La circulation sur la route de la Pallaz sera perturbée durant une journée pendant la période du 07/11/2024 au 22/11/2024 inclus.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Affiché le Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 07/11/2024

Le Maire

Jean-François GIMBERT